

DOMAINE DES ARTS (A)
ACTIVITES CREATRICES ET MANUELLES (AC&M) : année scolaire 2019-2020
Degré primaire (cycles 1 et 2) : nombre de périodes par semaine

Années ↓	BERNE	FRIBOURG	GENÈVE	JURA	NEUCHÂTEL	TESSIN	VALAIS	VAUD
Semaines/an →	38 ou 39	38	38½	39	39	36½	37	38
Période de : →	45 minutes	50 minutes	45 minutes	45 minutes	45 minutes	45 minutes	45 minutes	45 minutes
1^e	15% ^{1/2/3}	~35% ^{1/4}	2 ¹⁰	5/6	7	Pas de grille horaire	20% - 25% ^{1/8}	13% ^{1/9}
2^e	15% ^{1/2/3}	~30% ^{1/4}	2 ¹⁰	5/6	7	Pas de grille horaire	20% - 25% ^{1/8}	13% ^{1/9}
3^e	3	3 à ~3.5 ¹⁰	~2.7 ¹⁰	2	4 ¹¹	2	2	2
4^e	3	3 à ~3.5 ¹⁰	3 ¹⁰	2	4 ¹¹	2	2	2
5^e	2	~4.5 à ~5.5 ¹¹	4 ¹⁰	2	4 ¹¹	2	2	2
6^e	2	~4.5 à ~5.5 ¹¹	4 ¹⁰	2	4 ¹¹	2	2	2
7^e	2 ¹²	4 à 5 ¹¹	4 ¹⁰	2	4 ¹¹	2	2	2
8^e	2 ¹²	4 à 5 ¹¹	4 ¹⁰	2	4 ¹¹	2 ¹³ : 1 ^e année secondaire	2	2

© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2020)

Ces données ont été revues et approuvées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

¹ Ces pourcentages englobent les *Activités créatrices et manuelles*, les *Arts visuels* et la *Musique*.

² 22 à 25 périodes hebdomadaires (toutes les disciplines) pour 39 semaines d'école et 23 à 26 périodes hebdomadaires (toutes les disciplines) pour 38 semaines d'école.

³ 15% de temps supplémentaire est à disposition pour l'ensemble des disciplines. Les enseignant-e-s veillent à ce que les pourcentages indiqués soient respectés sur l'ensemble de l'année.

⁴ 12 à 14 périodes hebdomadaires (toutes les disciplines) pour la 1^e année et 22 à 24 périodes hebdomadaires (toutes les disciplines) pour la 2^e année.

⁵ 16 périodes hebdomadaires (toutes les disciplines) pour la 1^e année et 24 périodes hebdomadaires (toutes les disciplines) pour la 2^e année.

⁶ Apprentissages interdisciplinaires.

⁷ Apprentissages transversaux et interdisciplinaires (ATI).

⁸ 12 périodes hebdomadaires (toutes les disciplines) pour la 1^e année et 24 périodes hebdomadaires (toutes les disciplines) pour la 2^e année.

⁹ 18 périodes hebdomadaires (toutes les disciplines) pour la 1^e année et 26 périodes hebdomadaires (toutes les disciplines) pour la 2^e année.

¹⁰ Y compris *Arts visuels*.

¹¹ Y compris *Arts visuels* et *Musique*.

¹² Plus 1 option facultative selon offre de l'école.

¹³ Périodes de 50 minutes.